



SÉCURITÉ ET ACCESSIBILITÉ

# Signalisation

La signalisation contribue à assurer la fluidité du déroulement des activités et des opérations, et indique les dangers ou les travaux en cours.

Elle doit être distribuée de façon à rendre le message cohérent et dénué de toute ambiguïté. C'est pourquoi il est fortement recommandé d'employer un code de formes et de couleurs spécifiques. Le *Guide de sécurité et de prévention dans les aré纳斯* de l'Association québécoise des aré纳斯 et des installations récréatives et sportives (AQAIRS) est une excellente référence pour produire des panneaux qui répondent aux besoins de signalisation des aires de patinage extérieures (voir chap. 3, pp. 21-23).



## ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE<sup>1</sup>

- Prévoir une signalétique permettant de s'orienter, de se diriger et d'identifier les différents espaces.
- Prévoir des indications et des consignes visuelles claires et simples à comprendre.
- L'utilisation des pictogrammes est réglementée pour garantir l'uniformité de l'information.

1. Les recommandations sur l'accessibilité universelle proviennent de [AlterGo](#).